



Comité Régional Occitanie de Cyclotourisme **Commission féminines**

Voyage itinérant dans le Sud Aveyron : 25 & 26 avril 2020

Le but de ce VI est de découvrir le plaisir du voyage à vélo sur un parcours accessible à toutes.

Sans assistance aucune, les participantes devront transporter leur bagage en toute autonomie.

**Les repas de midi du samedi et du dimanche seront tirés du sac.
Il n'y aura pas de voiture suiveuse, ni de véhicule d'assistance.**

Attention, il ne sera pas forcément possible de trouver du ravitaillement en cours de route.

1. Renseignements pratiques :

Samedi 25 avril : Vallée du Tarn un peu vallonnée, le Rance et de Dourdou :

Le rendez vous est fixé, à Albi, à la salle de la maison des sports (stadium d'Albi) à 7 heures 30, pour un départ (par petits groupes entre 8h30 et 9 heures).

Parking de la Millassole à 500 m, fléché à partir de la sortie de la rocade.

Le circuit proposé commence par la découverte de la vallée du tarn : **Albi** - Bellegarde - Fontcouverte – **Ambialet** - Villeneuve - Plaisance - Balaguier - **St Sernin sur Rance** (arrêt repas) - Pousthomy - St Maurice - **Combret** - Vabres l'Abbaye - **St Afrique (95 km)**

Dimanche 26 avril : Du plateau de Grand Causse vers la Vallée du Tarn

Vous quitterez Saint Afrique vers les 8h30 – 9 heures

St Afrique - **Vabres** - St Izaire - **Faveyrolles** - Brousse le Château - **Lincou** - **Trébas** (arrêt repas) - **Ambialet** - **Longouyrou** - **Arthès** - **Albi** (90 km)

Restauration (boulangerie ou café) :

4. Hébergement : Hôtel Restaurant CAP VERT -

1 Rue Henri Michel 12400 Saint Afrique - Tél: 05 65 98 23 44

Chambre double, les lits faits à l'arrivée - linge de toilette fourni.

5. Inscription et contact : Retourner obligatoirement le bulletin d'inscription individuel ci-joint accompagné du chèque. Le nombre de places est limité à 120. La date limite d'inscription est fixée au 31/01/2020. Sauf contre-ordre, il n'y aura pas de confirmation d'inscription. Coût : 48 euros.

Selon convention d'hébergement, en cas d'annulation par le participant, le montant réglé ne sera pas remboursé sauf raison médicale.